



## **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2025 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 25 novembre 2024.

### **Budget principal 2025**

• Grands chiffres de l'équilibre budgétaire 2025 : 22,89M € en fonctionnement et 7,87M € en investissement.

Pour rappel, en 2024, l'équilibre était de 22,12M € en fonctionnement et 7,03M € en investissement.

• Les charges de personnel s'élèvent à 12,847M€ en 2025. Pour rappel, en 2024, elles étaient de 12,090M€

### **Les grandes orientations budgétaires pour 2025 sont les suivantes :**

Le contexte économique et social ainsi que les orientations du Gouvernement à travers les projets de loi de finances initiale et de la sécurité sociale continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable et renforcée en 2025.

L'inflation généralisée ces deux dernières années et le niveau de prix atteint continuent d'impacter la totalité des actions municipales.

Les orientations du Projet de loi de Finances indiquent malheureusement que le nouveau Gouvernement comme l'ancien n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action et envisage même de les réduire.

L'Etat acte une relative stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui à la fois ne couvre pas l'inflation de 2022 de 7.1 %, de 2023 de 4.9 % ainsi que celle de 2024 estimé à 2 %, ni même les hausses successives de la valeur du point d'indice ainsi que l'augmentation de 4 points de % des cotisations retraite des fonctionnaires annoncé au PLF2025. Plutôt que de rehausser ses concours aux collectivités pour les aider à faire face aux conséquences des inflations et soutenir les habitants, l'Etat devrait probablement à nouveau demander des efforts aux collectivités qui impacteront la Ville de Montivilliers, soit directement, soit indirectement via la baisse de moyens de la Communauté urbaine. Tout en stigmatisant le niveau de dépense, notamment de personnels, du bloc municipal, ce sont bien des décisions de l'Etat qui impactent de manière obligatoire ces mêmes dépenses de personnels : les hausses de cotisations retraites prévues au PLFSS 2025 représenteront une dépense supplémentaire de l'ordre de 240 K€ soit l'équivalent en moyenne de 8 ETP.

En 2025, La Ville maintiendra à nouveau l'engagement de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillonnais déjà grevé par la situation économique. C'est la raison pour laquelle, cette année encore, les tarifs municipaux ne connaîtront pas de réévaluation.

Pour faire face aux dépenses, la Ville poursuit un effort de sobriété qui va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de ses orientations budgétaires. En l'absence du recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée de manière responsable pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Si la maîtrise de la dépense salariale est impactée en 2025 par la forte augmentation des cotisations retraites, elle se fait aussi avec la volonté de concourir à la qualité de vie des agents. Ainsi, la

contribution obligatoire à l'assurance-prévoyance se fera à hauteur de 15 € par mois, au-dessus du seuil de 7 € rendu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les orientations budgétaires traduisent également la volonté de :

- Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables. Cela se traduit notamment par l'augmentation de la subvention au CCAS pour répondre aux besoins, notamment à l'attention de nos aînés et le niveau de service offert en résidence autonomie sans augmentation tarifaire. La Ville poursuivra ses efforts en matière d'adaptation et au maintien de l'autonomie, comme à la lutte contre la précarité.
- Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des coopératives scolaires, du don d'un livre aux enfants des classes maternelles, des spectacles à destination des scolaires et de l'action éducative de la Ville dans le cadre périscolaire et l'accueil de loisirs. L'action sera également déployée sans augmentation tarifaire.
- De consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la Ville et de ses quartiers, comme au travers de l'éducation artistique, de l'accès à la lecture publique, du maintien de la gratuité de la bibliothèque mais aussi du maintien des tarifs et d'une offre importante de rendez-vous culturels gratuits.
- De soutenir la vie associative et l'engagement dans la participation bénévole des Montivillonnaises et des Montivillonnais. L'enveloppe des subventions aux associations sera reconduite sans baisse. Au-delà du volume de subventions aux associations, il convient de rappeler l'importance des équipements mis à disposition de la vie associative, qu'il s'agisse des équipements sportifs ou autres salles.
- De poursuivre la mise en œuvre de notre plan climat-air-énergie à l'échelle communale ainsi que notre stratégie de résilience en faveur de l'adaptation de la ville au changement climatique comme à la préservation de la biodiversité.
- De prévoir, comme pour toutes les communes, l'adaptation de l'ensemble du patrimoine de la ville. Cela concerne à la fois l'entretien des édifices culturels relevant de la responsabilité de la Ville, mais aussi l'ensemble des bâtiments publics ayant pour la plupart été construits dans les années 60 et nécessitant une rénovation, dont l'infrastructure peut être obsolète.
- Cet impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation de notre patrimoine continuera de guider nos projets d'investissement. Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, nos principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée. Les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés, avec notamment le projet de la nouvelle école maternelle initié en 2023 : la phase de reconstruction débutera en 2025.

Les autres opérations consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées telles que l'aménagement intérieur de l'Abbaye ainsi que des travaux sur la structure pour une réouverture au public souhaitée à la rentrée 2025, la continuité des travaux de défense incendie ainsi que d'accessibilité de nos bâtiments, puis la continuité des travaux sur nos différentes écoles. Après de multiples constats de détérioration de l'église abbatiale, l'équipe municipale a fait le choix de s'atteler à sa rénovation avec un diagnostic structurel co-financé par la DRAC. A cet effet, au Budget Supplémentaire 2024, une provision avait été inscrite avec comme objectif d'initier ce chantier d'ampleur en commençant par la toiture.

En dépit des contraintes financières, le budget 2025 doit conduire à poursuivre les actions volontaristes de notre plan de rénovation énergétique des bâtiments.

#### Niveau des charges et recettes de fonctionnement maîtrisées par le Conseil Municipal :

- Niveau de l'emprunt nouveau : 4.55 M € retenu.
- Niveau des taux d'imposition sur les ménages : gel des taux de fiscalité locale.

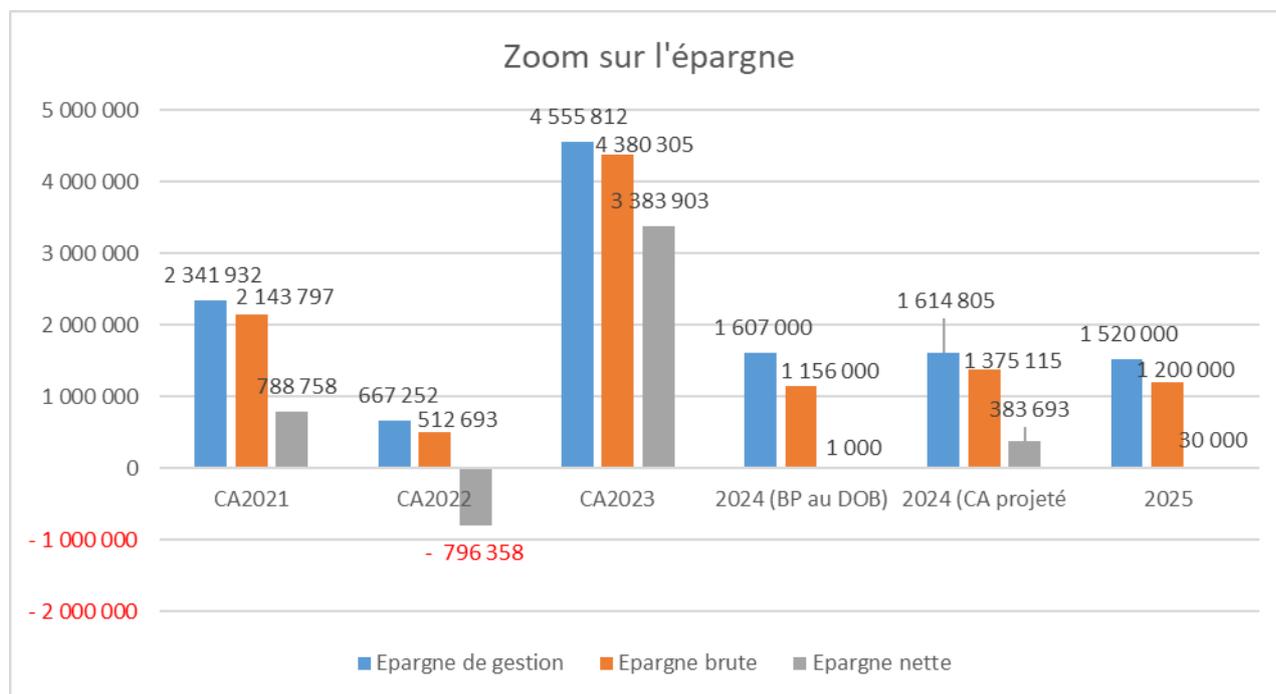
## Evolution du budget entre 2024 et 2025

LIBELLES	DEPENSES BP 2024	DEPENSES BP 2025	RECETTES BP 2024	RECETTES BP 2025
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
011 Charges générales	4 692 100	4 754 000		
012 Salaires	12 090 220	12 847 000		
014 Atténuation de produits	628 000	328 000		
022 Dépenses imprévues				
65 Participations (dont subv au CCAS sur 2025 pour 1 332 000)	2 348 610	2 657 000		
66 Intérêts des emprunts	451 000	320 000		
67 Charges exceptionnelles	15 000	15 000		
68 Dotations aux provisions	16 000	16 000		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	1 339 000	1 400 000		
Virement à l'investissement (023)	541 000	560 000		
Atténuations de charges (013)			30 000	30 000
Impôts et taxes (73)			3 102 000	3 281 000
Fiscalités locales (731)			12 934 200	13 344 500
Dotations (Etat + Département) (74)			3 469 260	3 552 900
Produits des services et du domaine (70)			1 792 770	1 860 100
Autres produits de gestion courante (75)			68 700	68 500
Autres recettes (prod finan, except...)				
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)			724 000	760 000
<b>TOTAL</b>	<b>22 120 930</b>	<b>22 897 000</b>	<b>22 120 930</b>	<b>22 897 000</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
021 Virement de la section de Fonctionnement			541 000	560 000
040 Opérations d'ordre	724 000	760 000	1 339 000	1 400 000
041 Opérations patrimoniales	300 000	500 000	300 000	500 000
16 Emprunts et dettes assimilés	1 155 400	1 170 400	400	400
020 Dépenses imprévues				
024 Cessions			553 000	80 000
10 F.C.T.V.A et taxe d'aménagement			370 000	280 000
Inscriptions	4 855 920	5 440 000	931 920	500 000
16 Emprunt contracté sur l'exercice			3 000 000	4 550 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 035 320</b>	<b>7 870 400</b>	<b>7 035 320</b>	<b>7 870 400</b>

**Plan des opérations 2025 :**

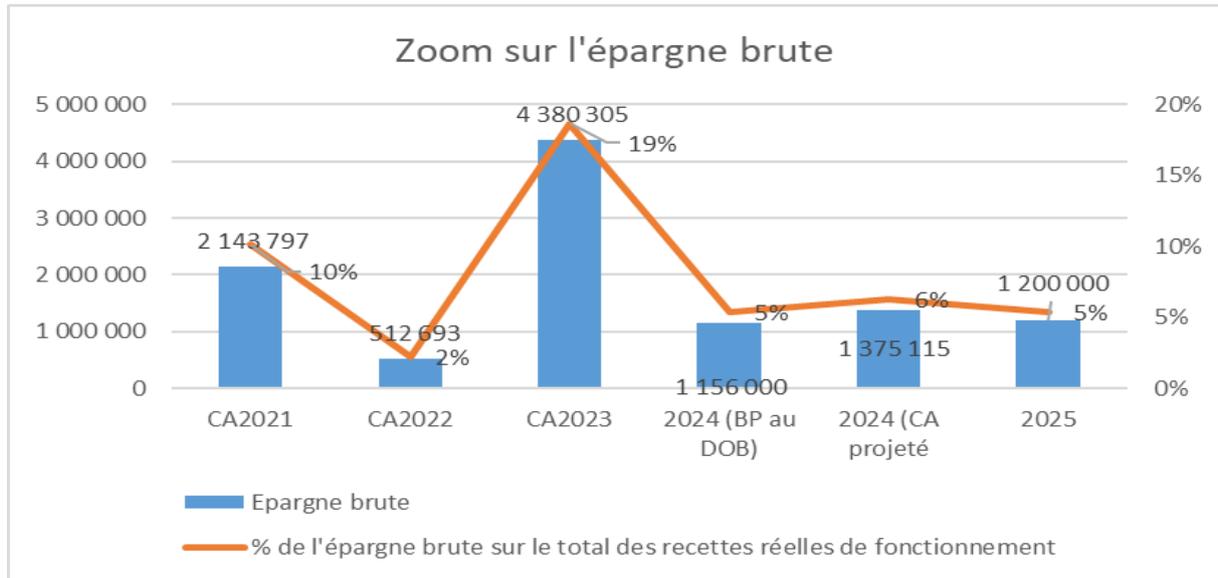
Opérations 2025	Montant
10010 - RENOVATION ENERGETIQUE	30 000,00
10012 - TERRAIN TERNON SENTE DES RIVIERES	10 000,00
10112 - VIDEOPROTECTION	15 000,00
10113 - DEFENSE INCENDIE	60 000,00
1016 - ACCESSIBILITE	166 500,00
10212 - DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE	1 801 500,00
1030 - AMENAGEMENT ABBAYE AILE SUD	190 000,00
10301 - TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'ABBATIALE	150 500,00
10411 - GMT	340 000,00
1089 - ECLAIRAGE PUBLIC	25 000,00
<b>Total</b>	<b>2 788 500,00</b>

**Zoom sur la capacité d'épargne**



A noter sur le CA 2022 l'impact important de l'annulation d'écritures à hauteur de 1 409 441.94 € liée à la régularisation de la ZA Epaville supportée en dépenses de fonctionnement en 2022 constituant une dépense exceptionnelle impactant de manière importante notre niveau d'épargne. Sans cette régularisation ponctuelle, l'épargne nette aurait été de + 613 083 €.

### Zoom sur l'épargne brute

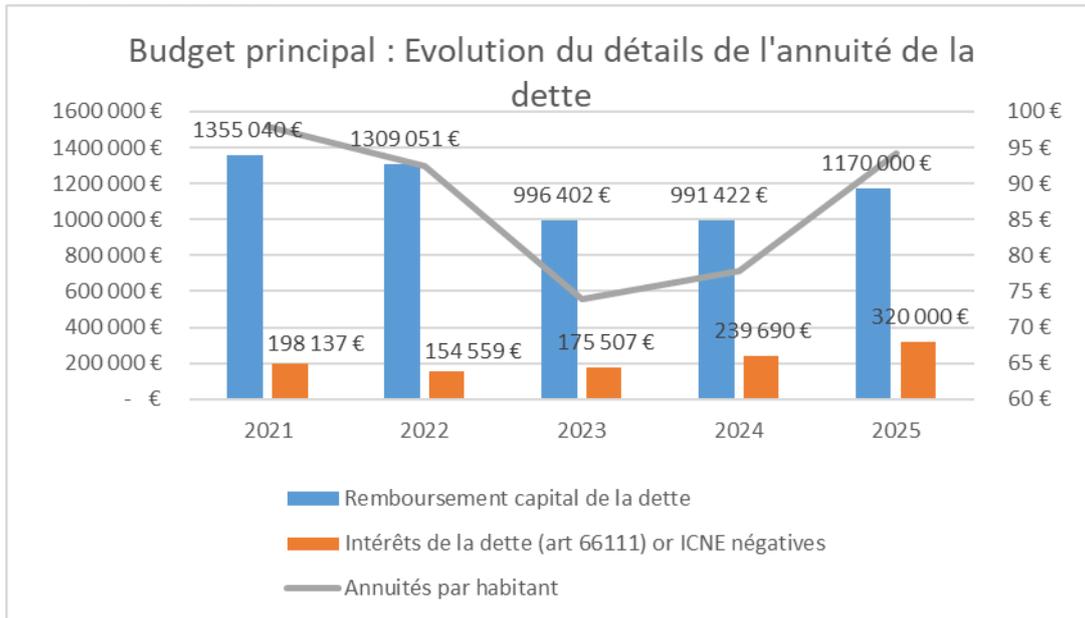


	CA2021	CA2022	CA2023	2024 (BP au DOB)	2024 (CA projeté)	2025
<b>Epargne de gestion</b>	2 341 932	667 252	4 555 812	1 607 000	1 614 805	1 520 000
<b>Epargne brute</b>	2 143 797	512 693	4 380 305	1 156 000	1 375 115	1 200 000
<b>Epargne nette</b>	788 758	- 796 358	3 383 903	1 000	383 693	30 000

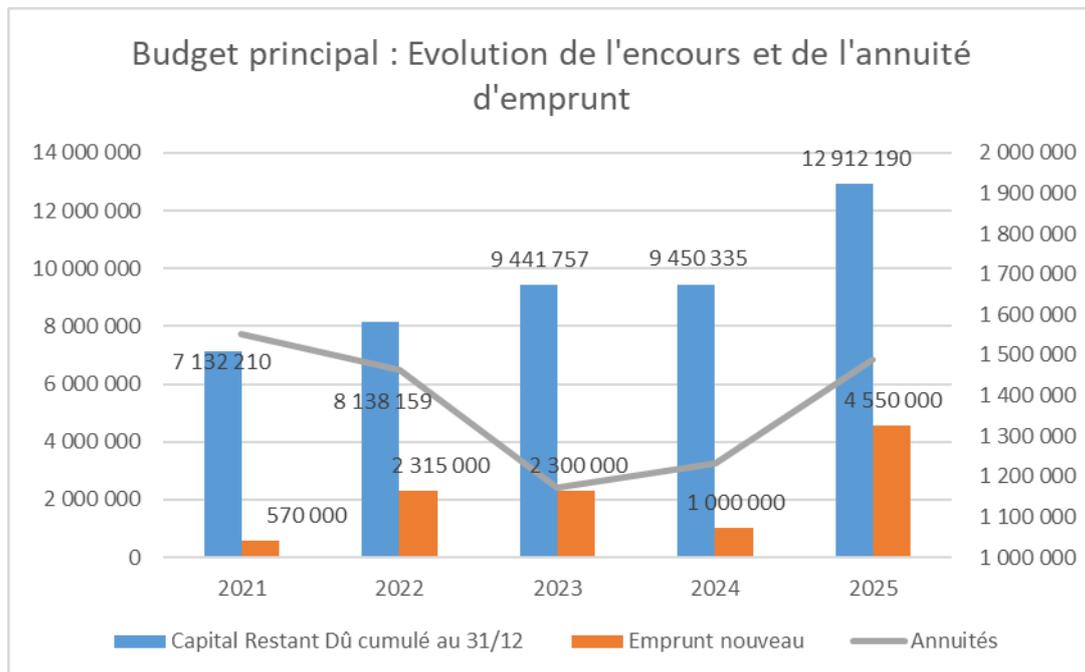
A noter sur le CA 2022 l'impact important de l'annulation d'écritures à hauteur de 1 409 441.94 € liée à la régularisation de la ZA Epaville supportée en dépenses de fonctionnement en 2022 constituant une dépense exceptionnelle impactant de manière importante notre niveau d'épargne. Sans cette régularisation ponctuelle, l'épargne de gestion aurait été de + 2 076 693 € et l'épargne brute aurait été de + 1 922 134 €.

## Dettes

### Zoom sur l'encours de dette



### Zoom sur le remboursement de la dette



### Zoom sur le détail de la dette du budget principal par année, sans nouvel emprunt

	2024	2025	2026	2027
Encours moyen	12 455 139 €	10 922 366 €	9 481 928 €	8 195 569 €
Capital payé sur la période	1 609 859 €	1 651 030 €	1 334 449 €	1 286 924 €
Intérêts payés sur la période	291 326 €	254 292 €	214 851 €	185 281 €

## Synthèse des budgets 2025 des budgets annexes

### **BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS ASSUJETTIES A TVA**

Pour rationaliser les activités assujetties à la TVA, et hormis les budgets d'aménagement, il a été proposé de regrouper les trois budgets annexes assujettis à la TVA en un seul avec trois activités distinctes au budget primitif 2019 : « cœur d'abbaye boutique », « manifestations payantes, culture et patrimoine » et « développement économique, urbain et de l'emploi ».

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 388 500,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 215 000,00 €.

<u>ACTIVITES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	Total dépenses	Total recettes	Total dépenses	Total recettes
<b>Cœur d'abbaye boutique</b>	1 350,00 €			
<b>Manifestations payantes, culture et patrimoine</b>	81 660,00 €	30 500,00 €		
<b>Développement économique, urbain et de l'emploi</b>	55 100,00 €	188 000,00 €		
<b>Service technique</b>	30 000,00 €		85 000,00 €	
<b>Service comptabilité</b>	220 390,00 €	170 000,00 €	130 000,00 €	215 000,00 €
<b>Equilibre des sections</b>	<b>388 500,00 €</b>	<b>388 500,00 €</b>	<b>215 000,00 €</b>	<b>215 000,00 €</b>

A noter :

- Maintien d'une subvention d'équilibre du Budget principal vers le BA A TVA pour 145 000 € contre de celle de 2022 prévu pour 130 000 €, celle de 2023 de 100 000 € et celle de 2024 de 140 000 €.

## **BUDGET ANNEXE ÉCO-QUARTIER RÉAUTE/FRÉVILLE**

Le budget annexe Eco-quartier Réauté/Fréville individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la TVA
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 768 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 357 000 €.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
011 – Charges à caractère général	75 000,00 €	
042/043 – Opérations d'ordre	5 647 000,00 €	5 768 000,00 €
66 – Charges financières	46 000,00 €	
<b>Equilibre de la section</b>	<b>5 768 000,00 €</b>	<b>5 768 000,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
040 – Opérations d'ordre	5 722 000,00 €	5 601 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	635 000,00 €	756 000,00 €
<b>Equilibre de la section</b>	<b>6 357 000,00 €</b>	<b>6 357 000,00 €</b>

A noter :

- La subvention d'investissement remboursable du Budget principal vers le BA Eco Quartier pour un montant de 756 K €

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL QUARTIER DU TEMPLE**

Le budget annexe Lotissement communal Quartier du Temple individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 294 000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 294 000,00 €.

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
011 – Charges à caractère général	81 000,00 €	
042 – Opérations d'ordre	213 000,00 €	294 000,00 €
68 – dotations aux provisions		
<b>Equilibre de la section</b>	<b>294 000,00 €</b>	<b>294 000,00 €</b>

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
040 – Opérations d'ordre	294 000,00 €	213 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées		81 000,00 €
<b>Equilibre de la section</b>	<b>294 000,00 €</b>	<b>294 000,00 €</b>

A noter :

- La subvention d'investissement remboursable du Budget principal vers le BA Eco Quartier pour un montant de 81 000 €